

Corporation, et feu M. P. L. Pratley, ingénieur-conseil de Montréal, engagé par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, comme conseiller associé canadien, tous deux acceptés par les deux sociétés de la voie maritime.

Les piliers ont été conçus en vue de reposer sur une argile glaciaire extrêmement dense, et y reposent en effet. Les premiers forages expérimentaux faits sur les emplacements des piliers principaux ont révélé qu'une couche dense d'argile glaciaire repose sur un fond rocheux. On a foré jusqu'au roc. Les sondages de pénétration révèlent une matière extrêmement dense d'un poids de 145 livres par pied cube, contre 148 livres pour le béton. L'excavation dans l'argile glaciaire exige le forage et le dynamitage. Aucun tassement ne s'est produit depuis le moment où les piliers ont été achevés et avant la pose de l'acier. Le facteur sécurité est d'au moins une fois et demie, dans les conditions extrêmes de charge.

Après l'érection des piliers, des sondages d'essai exécutés normalement par les ingénieurs de la voie maritime ont révélé que la base des piliers n'était pas liée comme il convient à l'argile glaciaire. On a remédié à cette lacune sous la surveillance d'experts et une commission d'ingénieurs représentant, tant le Canada que les États-Unis, a certifié que les piliers et le sol sur lequel ils reposent sont maintenant suffisamment solides pour supporter tout poids mort ou poids roulant maximum.

M. Winch: Je regrette beaucoup que le ministre m'accuse de dire des balivernes. Nous sommes lui et moi très bons amis, des amis francs et sincères, je pense. Je ne dis aucune baliverne à la Chambre. Lorsqu'un député déclare, d'après un texte écrit, qu'un ancien chef de la Division d'inspection de la voie maritime du Saint-Laurent a fait une déclaration qui figure en première page de l'un de nos plus grands journaux, j'estime,—sans être ingénieur,—que ce député a la responsabilité d'en parler. On ne saurait dire que, puisqu'un député lit et cite un article de ce genre, qu'il dit des balivernes. Je tiens à bien le préciser, car j'ai bon nombre d'amis de l'autre côté de la Chambre, bien que nous ne soyons pas d'accord en politique. Je ne dis pas de balivernes lorsque je prends la parole ici. J'essaie de me servir des renseignements qui me sont disponibles.

Dois-je comprendre, d'après ce que dit le ministre, que, à cause de cela, il reste d'avis que toute réunion doit se tenir à huis clos et que le public et la presse ne doivent pas savoir ce qu'un homme comme Sterling, peut-être, ou d'autres ont à dire? Je ne fais que poser la question au ministre. A-t-il peur du public, oui ou non?

L'hon. M. Hees: Si l'honorable député désire des renseignements et s'il tient à amener certains de ses amis comme M. Stirling ou d'autres pour l'aider à contre-interroger nos ingénieurs, je me ferai un plaisir de me rendre à sa demande. S'il s'agit tout simplement d'un ragot tapageur de la presse,—comme je le crois,—alors je ne suis pas disposé à ce que cette affaire se transforme

en spectacle forain comme on semble le vouloir. Si l'honorable député veut se renseigner, s'il veut amener M. Grant ou M. Stirling, s'il veut amener un ami qui est censé être ingénieur, un ami de l'honorable député d'Assiniboia, qu'il vienne rencontrer nos ingénieurs et constater par lui-même ce qu'il veut savoir. Ils ne lui cacheront rien. Ils lui révéleront toute l'affaire et je suis sûr qu'il sera satisfait, en tant que député responsable, que ce pont a été bien construit, qu'il est parfaitement sûr et qu'il résistera à l'épreuve du temps.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant (M. MacEwan): Cela termine l'étude des crédits du ministère des Transports.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, l'étude de ces crédits ayant duré un certain temps, le leader de la Chambre aura, je crois, constaté une forte mesure de collaboration de la part de tous les députés au cours de l'examen de la très longue liste des crédits parfois compliqués du ministère des Transports. Le leader de la Chambre voudra-t-il nous dire quels seront les travaux envisagés pour lundi et les jours suivants de la semaine prochaine?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, lundi nous commencerons par le n° 18, c'est-à-dire la résolution au sujet des pensions de la Gendarmerie royale du Canada; puis nous passerons au n° 15, résolution relative aux fonds destinés aux chemins de fer Nationaux, ensuite à l'examen de la résolution n° 20, précédant certaines modifications de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Nous étudierons après le n° 9, qui a trait à une convention fiscale entre le Canada et la Finlande, et le numéro 14, c'est-à-dire la résolution concernant les pensions des services de défense et, enfin, le n° 2, la loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage.

Mardi, nous commencerons par le n° 19, relatif au lac Harrington.

L'hon. M. Pickersgill: Ce sera le premier point mis à l'étude mardi?

L'hon. M. Green: Ce sera le premier point mis à l'étude mardi. Puis, une fois terminés les travaux que j'ai énumérés pour lundi, nous aborderions le n° 10, soit la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi concernant la pension de retraite des membres de la Gendarmerie royale du Canada; puis le n° 3, modifications à la loi concernant